

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 novembre 2015

Absents et excusés : COURTOIS, Conseiller communal ;
Madame DELEPINE, Echevine, arrive au point 2.

La séance est ouverte à 18 h 32.

Sur proposition de Monsieur BAUWENS, l'assemblée marque une minute de silence en hommage à tout ce qui se passe dans le monde pour le moment.

Monsieur VIVIER intervient.

« Sécurité et mesures à prendre sur la commune suite aux évènements terroristes dans notre pays et chez nos voisins. »

Comme vous le savez, Bruxelles est en alerte terrorisme 4 (alerte maximale pour la Belgique) tout comme la France (alerte maximale), le reste de notre pays étant en alerte 3.

Notre commune d'Antoing se situe à 50 min de Bruxelles et 5 min de la frontière Française.

Pour les centres sportifs « ADEPS », certaines mesures ont été prises et sont communiquées en interne au personnel et par mail au bourgmestre et aux représentants des zones de police et de secours. Ce week-end, deux centres sportifs « ADEPS » de Bruxelles étaient fermés sur décision du bourgmestre de la commune

Nous demandons donc au nom du « Groupe Ouverture » d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour de ce jeudi afin de communiquer et de savoir quelles sont les mesures prises ou à prendre par la commune en cas de problème.

C'est un point qui intervient en plein dans la sécurité de nos citoyens au niveau des écoles, des rassemblements sportifs, des centres sportifs mais aussi des entreprises locales et des fêtes locales en tout genre.

Le tout en ne tombant bien sûr pas dans une psychose mais dans une fermeté et des plans de sécurité concrets et de qualité en cas de problèmes.

Ce point que nous vous proposons n'est pas un « show » médiatique mais un point de sécurité et de renseignements utiles à la population.

Nous vous remercions ».

Monsieur BAUWENS apporte les précisions suivantes :

« Suite aux attentats de Paris, le niveau de la menace terroriste est maintenu à 3 sur une échelle « de 4 en Belgique, et même 4 sur le territoire de la région Bruxelloise.

« Le dispositif de sécurité général est maintenu pour une semaine, l'analyse de la menace faisant « l'objet d'une attention constante au cours des prochains jours par l'Organe de Coordination « pour l'Analyse de la Menace (OCAM).

« En cas de niveau 3, une menace est possible et vraisemblable; le niveau 4 représente une « menace sérieuse et imminente.

« Une présence policière visible et renforcée a été demandée. Une vigilance est également « demandée à tous les citoyens.

« La Zone de Police du Tournaisis est en contact constant avec la Police Fédérale. En fonction « de l'évolution de l'analyse de la menace, des directives pourraient être données et des mesures « spécifiques pourraient être prises.

Monsieur VIVIER précise qu'il ne faut pas banaliser cette situation. « Nous sommes près du territoire français toujours en niveau 4 et à une heure de Bruxelles, également niveau 4 ». Il précise que lors de chaque « planu », l'attention des organisateurs doit être attirée sur ce point. Il remercie Monsieur BAUWENS pour sa réponse.

1. Synthèse de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2014

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS.

Il précise que c'est un outil de travail nécessaire qui permet de voir l'évolution de beaucoup de services.

Monsieur VIVIER fait référence au taux de population étrangère notamment hors CEE et au taux de chômage. Il compte sur le CNS pour favoriser l'emploi local.

Monsieur VINCENT précise que sur les 433 étrangers, il y a quand même 346 français, cette population hors CEE reste donc anecdotique.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

2. Finances communales

a) Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2016, assortis du rapport financier

Intervention de Monsieur BAUWENS :

« SYNTHÈSE DES PROJETS DE BUDGETS ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE. EXERCICE 2016

A. Budget ordinaire

A.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont traditionnellement éclatées en dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts, de dette et de prélèvements (provisions).

A.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel tiennent compte :

- de l'effectif en place, soit 11,87 ETP statutaires et contractuels et 50,11 ETP contractuels subventionnés ;
- de l'occupation de 10 agents P.T.P. au service technique durant toute l'année ;
- et de l'application statutaire des règles d'évolution de carrière en application de la révision générale des barèmes.

À souligner :

En application de la législation relative aux APE, la commune bénéficiera en 2016 de subventions équivalant à 343.708,55 €. Cela correspond à 115 points à 2988.77 € chacun.

Elle bénéficiera également :

- d'aides dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) pour un montant estimé de 131.671,20 € ;
- de subventions pour les surveillances de midi (6.475 €);
- d'une subvention de 22.697 € pour l'occupation d'un animateur mi-temps pour l'accueil extrascolaire ;
- de la subvention pour le projet de cohésion sociale (84.391,24 €);
- et d'une subvention de 22.320 € pour le Conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU).

L'ensemble des dépenses de personnel représente 30,21 % des dépenses totales du budget.

A.1.2. Dépenses de fonctionnement

La règle générale a été de limiter en 2016, les dépenses de fonctionnement au niveau de celles de 2015 X 101%.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève au budget de 2016 à 2.384.715,96 €, soit 20,40 % de l'ensemble des dépenses.

A.1.3. Dépenses de transferts

Cette catégorie de dépenses est en augmentation par rapport à 2015.

Cela comprend tous les subsides et dotations de la Ville vers les différents organismes.

Au total, les dépenses de transferts s'élèvent à 3.486.466,70 €, soit 29,83 % de l'ensemble des dépenses.

A.1.4. Dépenses de dette

Les charges d'emprunts supputées au projet de budget 2016 comprennent les intérêts et amortissements ;

Les dépenses de dette s'élèvent ainsi globalement à 2.090.045,12 €, elles représentent 17,88 % des dépenses totales.

A.1.5. Provisions

Une provision pour risques et charges est constituée à hauteur de 196.000 €.

A.1.6. Charges nettes

Pour rappel, les charges nettes représentent les sommes totales pour chaque type de dépenses, desquelles ont été déduites les subventions ou aides reçues s'y rapportant.

La récapitulation des charges nettes s'établit comme suit :

- D.O.Personnel	30,21 %
- D.O.Fonctionnement	20,40 %
- D.O.Transferts	29,83 %
- D.O.Dette	17,88 %
- D.O.Provisions	1,68 %
Total	100,00 %

A.2. Recettes ordinaires

L'éclatement des recettes en ces types « prestations, transferts, dette et prélèvements » ne serait pas significatif puisque les transferts représentent à eux seuls 91,93 % de l'ensemble.

Les recettes sont éclatées selon les critères suivants : fiscalité, fonds des communes, subventions pour le personnel, APE, PTP, plan de cohésion sociale, accueil extra scolaire, éco-conseiller, CCATM et conseiller logement, locations, redevance gaz et électricité pour occupation du domaine public, subventions de fonctionnement de l'enseignement, dividendes IDETA, intérêts créditeurs, vente de caveaux et octroi de concessions, et autres prestations diverses.

A.2.1. Recettes de prestations

Leur rendement est en légère augmentation par rapport à 2015. La redevance gaz et électricité pour occupation du domaine public s'élève à 173.178,41 €. Une majoration de 2 % des loyers a été supputée.

Les recettes de prestations s'élèvent globalement à 667.961,88 €, soit 5,69 % des recettes totales.

A.2.2. Recettes de transferts

A.2.2.1 Fonds des Communes

Le fonds des communes s'élève à 2.539.206,30 €. Le fonds des communes représente 21,64 % des recettes.

A.2.2.2 Forfaitisation des réductions du P.I. (Précompte Immobilier)

Un montant de 85.773,53 €.

A.2.2.3 Fiscalité

Notons :

- une forte augmentation du rendement de l'impôt des personnes physiques due essentiellement aux fluctuations dans les époques de perception de l'impôt ;
- une légère augmentation du rendement du précompte immobilier (+ 49.607,38 €), au taux inchangé de 2.600 centimes additionnels.

D'autre part, pour rappel, les revenus cadastraux des nouveaux investissements consentis par les entreprises depuis le 01 janvier 2006 ne sont plus imposables, étant donné le « plan Marshall », la perte de précompte immobilier est compensée en partie par la Région.

Les compensations de la Région Wallonne correspondant à la suppression de la taxe sur la force motrice et dudit précompte immobilier pour les nouveaux investissements sont regroupées et reprises sous un seul libellé appelé dorénavant « complément régional ».

Le montant à prévoir en 2016 s'élève à 745.766,53 €.

A.2.2.4 Subsidés pour les agents contractuels subventionnés (APE)

La subvention accordée est fixée au 1er janvier 2016 à 2.988,77 € par point.

La Ville bénéficie de 115 points, soit 343.708,55 €.

A.2.2.5 Subventions dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)

La commune détient une autorisation d'occupation de 10 agents PTP temps plein pour toute l'année 2015. Cela a été inscrit au budget. La subvention provenant de l'ONEM et de la Région Wallonne représente une somme estimée à 131.671,20 €.

A.2.2.6 Subventions de fonctionnement pour l'enseignement

Cette recette s'élève à 138.153,98 €. Au 1^{er} octobre 2015, la population scolaire s'élève à 329 élèves.

A.2.2.7 Subvention pour la jeunesse

- 22.697 € pour le recrutement d'un animateur mi-temps pour l'accueil extrascolaire,
- 7.750 € de subventions reçues de l'ONE pour l'organisation des plaines de jeux et activités jeunesse durant les vacances scolaires
- et 13.300 € pour la fréquentation de l'accueil extra scolaire et l'opération « été solidaire ».

A.2.2.8 Subvention pour le Conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU).

Subvention annuelle de 22.320 €.

A.2.2.9 Subvention pour le plan de cohésion sociale

Suite à l'introduction en septembre dernier du Plan de Cohésion sociale (CS) pour la période 2014 – 2019, la commune a obtenu pour cette politique une subvention annuelle de 84.391,24 €.

Les recettes de transferts s'élèvent globalement à 10.881.108,69 €, soit 92,74 % des recettes totales.

A.2.3. Recettes de dettes

Il n'y a plus de dividende pour le Holding Communal.

Le dividende Ideta est fixé à 110.083,98 € (intercommunale pure de financement pour le gaz et l'électricité).

B. Budget extraordinaire

B.1. Dépenses extraordinaires

Le budget extraordinaire reprend des dépenses auxquelles la commune s'est formellement engagée, des dépenses subsidiées et d'autres qui ne peuvent être reportées.

B.1.1. Balises d'investissements

Les balises sont les suivantes :

- en cas de déficit à l'exercice propre : maximum 165 € par habitant, soit pour notre population de 7.741 habitants : 1.277.100 € ;
- en cas de boni à l'exercice propre : maximum 180 € par habitant, soit 1.393.380 €.

Sont placés hors balises, les emprunts portant sur les investissements permettant de répondre aux normes de sécurité et d'hygiène, de même que sur les investissements dit « productifs » (économies d'énergie).

B.1.2. Honoraires

437.301,02 € sont prévus sous cette rubrique, pour le hall omnisport, la crèche, entre autres.

B.1.3. Dépenses pour mobilier

120.000,00 € sont prévus pour l'achat du mobilier, de charroi et de matériel.

B.1.4. Travaux d'infrastructures

346.200,00 € sont prévus pour des travaux subsidiés et non subsidiés (travaux Grand 'Rue, Place Bara,...)

B.1.5. Travaux d'aménagement et d'entretien du patrimoine

- Patrimoine public : 2.471.800,00 €
- Patrimoine privé : 1.991.200,00 €

B.1.6. Acquisitions et indemnités

250.000,00€ sont prévus pour l'achat du bâtiment Rue Baille d'Orée.

B.1.7. Terrains des cimetières, terrains sportifs

39.000,00 € sont prévus pour l'achat de citernes et columbaria

B.1.8. Participations

7.191,45 € sont prévus pour la libération des parts pour les travaux d'égouttage, financés par la SPGE.

B.2. Recettes extraordinaires

Les recettes proviennent du boni des exercices antérieurs, des emprunts, des subsides, de la SPGE, du fonds de réserve extraordinaire et du fonds de réserve de rénovation urbaine.

B.2.1. Boni des exercices antérieurs

Il s'élève à 1.245.508,48 €. Il correspond au résultat de la MB extraordinaire 1/2015 après les adaptations faites au tableau de synthèse.

B.2.2. Emprunts

668.045,00 sont repris. Le montant à emprunter est sous la balise des 180 €/ habitant (1.393.380 €).

B.2.3. Subsides

2.869.655,00 € sont prévus : terrain synthétique, F.W.B. extension école Calonne, FRIC (Fonds régional d'investissement communal) pour les égouttages, rénovation urbaine (2 X 3 maisons).

B.2.4. Ventes

288.600,00 € au total dont 220.000,00€ pour la vente de la maison Grand 'Rue et 68.600,00 € pour le terrain de la Pêcherie à Antoing.

B.2.5. Fonds de réserve extraordinaire

Le fonds après la MB 1/2015 s'élève à 16.619,84 €.

B.2.6. Fonds de réserve rénovation urbaine

Solde disponible : 240.510,88 €.

B.2.7. Fonds régional d'investissements communaux

Après prélèvement pour les travaux de la ruelle Jean Renier et l'aménagement de la crèche, le solde au 31/12/2016 sera de 10.838,58 €

C. Récapitulatif du projet de budget ordinaire

Globalement, l'exercice propre se clôture par un boni de 43.908,65 €.

Au 31/12/2016, il restera 1.103.425,47 € dans le fonds de réserve ordinaire.

D. Récapitulatif du projet de budget extraordinaire

Globalement, le service extraordinaire se clôture par un boni de 1.245.508,48 €.

Après le budget 2016, le fonds de réserve extraordinaire s'élèvera à 271.835,14 €, le FRIC à 10.838,58 € et le fonds de réserve rénovation urbaine à 240.510,88 €.

Résumé

Antoing a une gestion rigoureuse et saine et les années à venir pourront le démontrer. À l'heure actuelle, la Ville investit raisonnablement et réalise des projets responsables. Antoing reste la commune la moins taxée de Wallonie Picarde et nous pouvons en être fiers. Nous gardons une

gestion saine et terminons les projets en cours. Nous nous efforçons par ailleurs de trouver des subsides et de maintenir l'emploi, ce qui est le plus important à nos yeux ».

Intervention de Monsieur VINCENT :

Monsieur VINCENT reconnaît qu'il s'agit d'une gestion saine et rigoureuse.

« Les deniers de la commune sont bien gérés. 12 à 13 millions d'Euros de budget ce n'est pas rien, dont 10% transféré vers le CPAS. Il faut poursuivre le travail entamé de réinsertion et de redynamisation sociale.

Au niveau sécurité, la grande inconnue est la zone de police; pour l'instant les chiffres sont stables. Il faut modérer les ambitions des politiques de Tournai, nous n'avons pas les moyens. L'ancien hôtel de police n'a que 10 ans, que Tournai assume ses erreurs.

Au niveau zone de secours, la fusion en une seule zone, nous étions très bien seuls. On est gagnant au niveau professionnel avec 4 pompiers professionnels et un service ambulance en échange, ce qui permet de sauver des vies par des délais d'intervention plus courts. Un loyer pour le commissariat est versé par la zone, il faudrait en faire de même pour la caserne des pompiers. La Province a versé environ 50.000 € à Antoing pour réduire le coût de la zone. Antoing les a reversés à la zone, mais nous ne devons pas être les seuls, toutes les autres communes doivent faire la même démarche.

Au niveau éclairage public, l'augmentation est constante, il faut réfléchir aux économies d'énergie.

Au niveau comité des fêtes et tourisme, les fonds donnés par la commune doivent permettre de redynamiser la ville. Cela reste une gestion très opaque, pas de réunions. Pourquoi ne pas fusionner les deux et créer un pool pour gérer l'ensemble. Il faudrait y réfléchir dans les mois à venir.

A l'extraordinaire, le montant pour la maison clos du Bailli est énorme, mais c'est plus économe que la solution actuelle. Le loyer réclamé pour le bâtiment Lenne est énorme.

Au niveau environnement, Ipalle coûte de plus en plus cher, ce qui est problématique car les chiffres sont à intégrer dans le coût vérité. Cela amènera à encore devoir faire des changements dans le futur. La recette au niveau vente de sacs poubelles est énorme. Il y a un travail à faire au niveau de l'éducation pour le respect de l'environnement, en prévention, il y a du personnel pour ça à Ipalle. En limitant le nombre de sacs, on risque de voir les poubelles pleines, et des déchets sur les routes s'amonceler. Il faudrait trouver une solution pour ne pas vendre uniquement le rouleau de 20 sacs à 20 €.

Au niveau des aînés, 20 cents par aîné est un chiffre qui fait sourire, cela est ridicule. Donnons un peu plus de moyens pour permettre à ces gens de faire autre chose.

Au niveau de la stérilisation des chats errants, les 5.000 € correspondent à environ 40 chats stérilisés, la démarche est honorable. Il faut veiller à ce que les particuliers ne profitent pas de cette action pour faire stériliser leurs chats gratuitement.

Les recettes à l'IPP, il faut être prudent par rapport au montant promis par le fédéral qui paraît exagéré.

Au niveau de la maison rurale, 10.000 € de mazout paraît sur évalué. Le chiffre ne colle pas avec celui prévu pour les locations.

Au niveau des caméras, nous souhaiterions avoir le détail complet (achat, installation, redevances, wifi,...)

Au niveau du PCDR, 80.000 € de prévu, il faut mettre en œuvre ce plan rapidement et y associer la population, et tenir compte de ses demandes, plus que dans le 1^{er} PCDR.

Au niveau des travaux de la Grand Rue, arrêtons de faire du beau, et faisons du fonctionnel avant tout.

Il faut de nouveau refaire les joints de la place Bara.

50.000 € pour le plan de mobilité, c'est énorme car Antoing est une petite ville, nous ne sommes pas à Namur. On aurait pu y réfléchir par nous-même.

Le terrain synthétique, cela fait 2 ans que ça dure, on voudrait savoir oui ou non, pour ne pas bloquer indéfiniment la commune avec ce projet.

La crèche, on espère sa mise en œuvre rapide.

16.000 € pour des appareils de musculation au stade, merci au Collège de m'avoir entendu.

1.500 € pour les poubelles, oui mais avec cendrier incorporé, ça ne coûte pas beaucoup plus cher.

Deux regrets, l'abandon du projet terrains de tennis car le club house actuel ne peut plus être utilisé, et le Scaldis où ville et communauté française tiennent des discours contradictoires.

Enfin le dossier du hall sportif est exhumé, je suis satisfait ».

Intervention de Monsieur VIVIER :

« Tout d'abord, les conseillers du « Groupe Ouverture » souhaitent remercier la Directrice générale pour la présentation du budget 2016 lors de la séance de commission de ce lundi. Ses nombreux commentaires sont précieux pour la bonne compréhension des différents articles budgétaires.

Venons-en à nos remarques.

A l'ordinaire,

Le tableau de synthèse de l'ordinaire présente un excédent de 50.686 euro. Vous nous proposez avec ce budget un boni de 43.908.65 euro en prélevant 500.000 euro sur le fond de réserve (pour 70.000 euro en 2015). Le fond de réserve existant reste donc confortable 1.103.425 euro. N'oublions pas que le CPAS faisait de même il y a quelques années.

– En ce qui concerne les dépenses,

Les dépenses de personnel se situent à 30,2%, de fonctionnement à 20,4 %, de transferts à 29.83 % et de dette à 17.88 %. On constate ici une certaine stabilité

L'augmentation la plus significative se situe dans les dépenses de prélèvements, une augmentation de 196.000 euro.

– En ce qui concerne les recettes,

Les recettes de prestations se situent à 5.69 %, de transferts à 92,74% et celles de dettes à 1.57%. Pour ça, à Antoing tout va bien! Merci à nos entreprises qui permettent à notre budget d'être toujours à l'équilibre! Néanmoins, vous prévoyez encore 2.24% de plus en recette de transfert, un jour, il faudra trouver d'autres solutions !

C'est pourquoi, nous allons quand même revenir sur certains détails de ce budget ordinaire :

– Au niveau de l'exercice antérieur, un point est interpellant:

Le coût des frais pour les caméras, même si elles donnent plus de sécurité, un tel budget n'avait pas été prévu lors des achats ! Pourquoi ? (p4-8), On retrouve aussi ce coût dans le budget 2016

– Au niveau des dépenses à l'exercice propre:

En remarques négatives :

La prévision des non perçus diminue nous passons de 14.000 euro à 1.000 euro, espérons que ceci ne résume pas simplement des mesures de laxisme envers certaines personnes!(p5)

Les factures d'électricité et de téléphone augmentent toujours. Pourtant la création du centre administratif commun devait faire baisser ces paramètres! Pourquoi ne pas centraliser le tout ? Faire un contrat avec un opérateur avec chaque besoin pour tous les groupes (foyer culturel, office du tourisme, centre de jeunes, centre administratif, etc..)? Les remparts continuent à être une ruine, à quand une vente ? (p8)

La location du centre administratif (plus de 400.000 euro)se poursuit correctement...pour le moment, pas trop de frais de maintenance, pourvu que ça dure !

Au niveau de la zone de secours, le montant budgétaire se chiffre à 352.862 euro mais vos réponses sur l'exactitude de ces montants sont floues! Nous sommes sur une augmentation de 55.000 euros, un futur gouffre pour la commune ? Antoing va-t-elle garder sa caserne ? Les nominations rapides de l'année passée vont faire mal, pourtant nous en avons parlé ! (p11)

Pour la fourniture des panneaux de signalisation, une augmentation de 3.000 euros et pourtant les zones touristiques sont toujours tristes le week-end, un manque total de clarté pour les zones piétonnes et de parking. (p 14)

Les prévisions pour l'éclairage public sont très élevées mais, cela reste une sécurité (140.000 euro) par contre les dégâts (16.943 euro) sont importants. Espérons que les caméras aideront à retrouver les personnes responsables de ces incivilités. Casseurs, payeurs ! (p 14)

Au niveau de la zone de police, malgré vos explications, nous restons sceptiques sur les chiffres, nous espérons il y a un an que vous stabiliseriez la dépense à 670.000 euro plus la location Becquerelle de 19.993 euro tout en recevant les comptes ! En espérant que les citoyens s'y retrouveront... La sécurité n'est pas pour le moment l'une des priorités sur Antoing, vols, drogues, fréquentations nocturnes, gestion sociale etc....! (p 12). Pourtant avec un tel montant, nous devons exiger une sécurité de qualité.

Au niveau du commerce, la cotisation chez IDETA coûte 19.420 euro, espérons que leur travail sur le centre nature et sports ainsi que sur la zone Delta portera bientôt ses fruits ! Nous avons un nombre de chômeurs important sur Antoing et chaque année, nous reparlons des mêmes dossiers, à quand une politique conquérante pour trouver de l'emploi à nos citoyens ?

Au niveau population, nous louons toujours l'ancien bâtiment « Lenne » pour 22.932 euro, à quand un achat ? (p21)

Au niveau des immondices et nettoyage encore une augmentation de 53.000 euro, à quand une réaction? La prévision est de 293.242 euro, vous n'avez pas augmenté les taxes nous en sommes conscients, mais vous espérez une vente massive de sacs poubelle (+26.000 euro) p 34. Nous craignons nous une augmentation massive de déchets dans les rues et un ramassage encore plus important par nos services communaux. (p28)

Au niveau de l'aide sociale, la part communale se chiffrera maintenant à 1.286.000 euro soit une diminution pour 2016 mais une augmentation de 81.000 euro en deux ans. (p25)

En remarques positives:

La participation d'Antoing au financement de No télé, néanmoins restons prudents par rapport aux autres communes.

Les quelques diminutions dans les prestations de tiers en espérant que cela ne sera pas ajouté lors des modifications budgétaires !

– Au niveau des recettes à l'exercice propre:

Malgré la diminution de 300.000 euro sur l'IPP en 2015, vous prévoyez une augmentation de 334.000 euro en 2016, nous trouvons cela un peu utopique, nous verrons l'exactitude des chiffres lors des comptes 2015 et des modifications budgétaires 2016. (p 35)

Vous y ajoutez un prélèvement de 500.000 euro sur le fond de réserve ordinaire et voilà votre budget en équilibre « précaire ».

C'est une manœuvre autorisée mais un peu risquée!

Le manque de résultat sur l'incivisme et sur le dépôt de déchets (1500 euro au budget 2016). Nous vous remercions des explications reçues en début d'année, vous maintenez l'article à 1500 euro, on verra les comptes mais c'est quand même désolant. Nous maintenons notre politique de pollueurs payeurs.

Pour les recettes habituelles, nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation prévue du fonds des communes (112.845 euro) (p33). Ainsi que nos poules aux œufs d'or, force motrice, plan Marshall et les taxes sur les carrières. Nous voici à 92.74 % des recettes ordinaires de transferts. Soyons vigilants pour ne pas les perdre, à ce sujet, avez-vous des informations sur l'avenir de nos carrières à Antoing ? Vous aviez parlé de bonnes nouvelles il y a un mois, est-ce plus clair maintenant ?

Vous annoncez aussi une augmentation des locations immobilières de 2% et donc de 19.000 euro, espérons que le tout sera payé. (p44)

Pour le plan de cohésion sociale, nos remarques de la dernière réunion sont toujours de mise, espérons ne pas encore devoir dire au revoir à 20.000 euro de subsides. (p42)

En conclusion, à l'ordinaire, nous jugeons ce budget prudent mais stable. A l'exercice propre, c'est hyper serré avec 545 euro de boni global. Si toutes les recettes sont correctes, cela ira mais certains chiffres cités auparavant sont interpellants.

A l'extraordinaire.

Le tableau de synthèse à l'extraordinaire présente un excédent de 1.245.508 euro avec les nombreux crédits de 2015 non engagés... Après le budget 2016, le FRE ne sera plus que de 271 835 euro, les fonds régionaux communaux FRIC 10.838 et les fonds de rénovation urbaine de 240.510 euro.

Par simple lecture, il apparaît que le montant du budget 2015 sera de 5.951.292 euro. Le point positif est évident, nous sommes dans les balises imposées pour l'emprunt maximal par habitant à savoir 180 euro/habitants. Les emprunts ne seront que de 668.045 euro sur une possibilité de 1.398.240 euro.

Les subsides sont impressionnants mais sont-ils réalistes ? Nous n'avons pas l'impression que ce que vous annoncez soit vraiment juste. Par contre les fonds de réserve sont bel et bien mis en contribution pour réaliser plusieurs projets. Nous vous demandons un peu d'ambition depuis plusieurs années, à première vue, il y en a un peu. Nous espérons que ce ne sera pas que de l'espoir et des rêves.

Par contre, il y a quelques questions qui se posent :

- L'entretien de l'ascenseur des remparts 18.000 euro, à quand une solution ?
- Les travaux de la grand rue sur fonds propres, ok, mais nous sommes étonnés que vous ne nous écoutiez pas pour les trottoirs, les abords et l'égouttage, ce sera 300.000 euro de gaspillés. De plus, il faudra recommencer dans quelques années, pauvres commerçants.
- L'école communale de Calonne reste un point financier important, espérons que cela sera pour le bonheur de nos écoliers.
- L'achat du bâtiment de la rue baille d'orée est un mystère 250.000 euro, à quoi cela servira-t-il ? Une maison de jeunes ?
- L'achat d'un container pour chapiteau de 2.500 euro, est-ce pour le nouveau ?
- Les couvertures des terrains de tennis et les honoraires sont énormes, 90.000 euro, que se passe-t-il à ce niveau ?
- Merci pour les habitants de Maubray et pour la réparation future du mur, 43.000 euro !
- Enfin une crèche à Antoing, le dossier semble ficelé 1.326.000 euro en emprunts, fonds de réserve et subsides, espérons que cet outil sera de qualité !
- Les aménagements des coulées de boues, 8.000 euro pour Maubray et Calonne, quelles sont les solutions envisagées ?
- Enfin un aboutissement pour les constructions des maisons Hantson, Dorchies et de transit, le tout sur un fond propre de 607.945 euro mais les subsides seront là !
- Pour finir, le stade et son terrain synthétique, vous aviez promis il y a un an que ce serait chose réalisée, ce n'est pas le cas, néanmoins, vous parlez d'un emprunt de 250.000 euro plus un investissement sur les fonds de réserve de 24.600 euro. A voir le peu d'emprunts réalisés sur les 1.400.000 euro autorisés, nous supposons que vous envisagez de le faire sur fonds propres lors des prochains mois. Tant mieux pour la vingtaine d'équipes qui jouent dans la boue. Néanmoins, vos collègues voisins ont reçu le ministre responsable et reçu des subsides, pourquoi cela ne marche pas à Antoing ?

En conclusion, le budget extraordinaire est ambitieux et nous en sommes étonnés, mais est-il réaliste ?

Conclusion finale.

Ce budget est ficelé pour l'ordinaire de manière efficace prudente et réaliste si toutefois les recettes suivent dans les chiffres.

A l'extraordinaire, si les projets sont réalisés, ce sera une bonne année mais il est évident qu'il sera impossible de suivre cette proposition de budget. De plus, les fonds de réserve seront fortement touchés !

Antoing a la chance d'avoir des poules aux œufs d'or depuis de nombreuses années. Vous êtes la majorité, votre budget est ficelé, il ne reste plus qu'à prouver que vous saurez le gérer.

Merci de votre écoute. »

Réponses de Monsieur BAUWENS :

« Le club house du tennis est stabilisé, donc il peut de nouveau être utilisé.

Pour 2019, le fonds de réserve de la police sera vide et nous verrons la contribution augmenter de 25%.

Pour le service incendie, nous avons envoyé à la zone une estimation de la caserne, nous attendons le retour.

Au niveau économie d'éclairage public, certains points d'éclairage ne peuvent être coupés (église Antoing) périodiquement, sous peine de plonger tout un quartier dans le noir.

La maison de jeunes, nous avons dû la déplacer en urgence, les négociations avec Monsieur LENNE n'ont mené nulle part, il ne veut pas vendre. Nous avons choisi la maison clos du Bailli en concertation avec le CJA.

Au niveau des déchets, 50% de la population est urbaine, avec des maisons ayant peu de jardin, ce qui ne favorise pas le compost.

Les chiffres à prévoir pour l'IPP viennent du fédéral.

Le PCDR, nous seront attentif aux désidératas de la population.

Au niveau de l'ascenseur des Remparts, c'est une mise aux normes nécessaire car nous avons encore des locataires dans le bâtiment.

Le projet du tennis est un beau projet, nous avons rencontré l'architecte. Ce projet est suspendu pour le moment.

Pour le coût des caméras, les grandes communes vont avoir des surprises, notamment Tournai.

Au niveau du terrain synthétique, si pas de nouvelles pour janvier, le dossier sera abandonné.

8.000 € ont été prévu pour solutionner les endroits où des coulées de boue se produisent systématiquement en cas de fortes pluies :

- ✓ Maubray : rue de Vezonchaux, arrière rue du Marais
- ✓ Péronnes : rue des Venniaux
- ✓ Bruyelle : rond-point ferme Farvacque
- ✓ Calonne : étude d'IPALLE concernant le chemin de Warnaf et le chemin des Anglais ».

Sabine MAHIEU demande si on a des nouvelles concernant la fusion Heidelberg/Italcementi. Monsieur BAUWENS répond par la négative.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le budget 2016 ordinaire.

Par 13 OUI et 5 ABSTENTIONS (UCA et GO), le Conseil communal approuve le budget 2016 extraordinaire.

- b) Reconduction du marché pour la conclusion des emprunts pour l'année 2016

Monsieur BAUWENS présente le point.

Il est proposé de faire application de l'article 4 du CSC permettant la reconduction du marché pour la conclusion des emprunts durant 2016 auprès de Belfius Banque, suivant liste reprise au budget extraordinaire 2016. Il s'agit de la dernière possibilité de reconduction, un nouveau marché devra être lancé courant 2016.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) Redevance pour l'utilisation du terminal bancaire – proposition de suppression

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le Directeur financier propose au Conseil de supprimer la redevance sur le terminal bancaire fixée à 0,10 € par transaction.

Le bancontact a été acheté afin de limiter l'utilisation d'argent comptant au profit de la transaction bancaire.

Or, la majoration de 0,10 € par transaction fait « reculer » certaines personnes qui préfèrent, de ce fait, payer en espèces.

Par conséquent, l'effet escompté d'avoir moins d'argent en caisse n'est pas atteint « à son maximum ».

Le Directeur financier précise que la recette perçue est de grand maximum 100 €/an.

Il pense qu'il serait plus judicieux de perdre ces 100 € et d'augmenter l'utilisation du bancontact.

Il est proposé par le Directeur financier d'abroger la redevance sur le terminal bancaire.

Monsieur BAUWENS précise qu'il s'agit d'un geste citoyen.

Sabine MAHIEU précise qu'au départ le groupe UCA était contre cette redevance.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

3. Zone de police

Monsieur BAUWENS présente le point.

a) Dotation financière 2015 – révision

La dotation principale pour l'exercice 2015 diminue de 13.413,39€, montant repris dans le tableau de synthèse du budget 2016 à l'article budgétaire 330/435-01.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Dotation financière 2016

La dotation principale pour la zone de police est fixée à 670.669,32€ et reprise au budget 2016 à l'article budgétaire 330/435-01.

La dotation complémentaire pour la zone de police est fixée à 19.993,23€ et reprise au budget 2016 à l'article budgétaire 33001/435-01.

Par 15 OUI et 3 ABSTENTIONS (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

4. Zone de secours

Monsieur BAUWENS présente le point.

a) Dotation financière 2015 – révision

Une augmentation pour l'exercice 2015 pour la zone de secours est fixée à 9.186,29 €. La révision de cette dotation est prévue au budget 2016 (à l'article budgétaire 351/435-01 du tableau de synthèse). Cette augmentation pour l'exercice 2015 est due aux recrutements opérés en 2015 par la zone de secours dans le cadre de l'implantation de la direction administrative et comptable.

Par 15 OUI et 3 ABSTENTIONS (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

b) Dotation financière 2016

La dotation pour l'exercice 2016 pour la zone de secours est fixée à 352.862,38€ Dotation prévue au budget 2016 à l'article budgétaire 351/435-01. L'augmentation par rapport à l'exercice 2015 est due à la prise en charge par la zone de secours d'un pécule de vacances en 2016 et de la prise en compte des recrutements opérés en 2015.

Monsieur VINCENT fait remarquer que c'est 100.000 € de plus qu'en 2012.

Monsieur VIVIER précise : « ce que l'on avait prévu est arrivé ».

Monsieur BAUWENS précise qu'il sera attentif au devenir de la caserne d'Antoing.

Par 13 OUI, 2 ABSTENTIONS (UCA) et 3 NON (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

5. Finances des Fabriques d'églises

Les dossiers sont présentés par Madame DELEPINE.

a) Modification budgétaire n° 1/2015 de la Fabrique d'église de Fontenoy

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy sans augmentation de la part communale. La majoration des recettes est supérieure à la majoration des dépenses.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Modification budgétaire n° 2/2015 de la Fabrique d'église de Bruyelle

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle sans augmentation de la part communale. Les majorations et les diminutions sont équilibrées.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) Budgets 2016 des Fabriques d'églises et du Synode de l'église protestante

Budgets 2016 de la fabrique d'église d'Antoing

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église d'Antoing - part communale = 33.651,62 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 34.416,23 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

Nous récupérons une somme de 764,61 € pour :

- Un refus de 500 € pour des travaux à la maison rue Philippart (humidité) → à prendre sur les loyers ;
- Diminution remise allouée au trésorier ;
- Diminution du salaire du sacristain, de l'organiste et de la nettoyeuse (pas d'indexation en 2016 selon circulaire reçue) ;
- Diminution des avantages sociaux bruts ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la fabrique d'église de Bruyelle

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de Bruyelle - part communale = 9.140,14 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 23.575,19 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

Nous récupérons une somme de 14.435,05 € pour :

- Un refus pour entretien et réparation à la cure et maison chaussée de Tournai → à prendre sur les loyers ;
- Diminution remise allouée au trésorier ;
- Engagement du sacristain 3 mois et pas 1 an (MB ultérieure) ;
- Diminution du salaire de l'organiste et de la nettoyeuse (pas d'indexation en 2016 selon circulaire reçue) ;
- Diminution des charges sociales ;
- Diminution entretien et réparation de chauffage ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la fabrique d'église de Calonne

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de Calonne - part communale = 10.092,11 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 10.663,56 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

Nous récupérons une somme de 571,45 € pour :

- Un refus pour travaux à l'église ;
- Diminution remise allouée au trésorier ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la fabrique d'église de Fontenoy

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de Fontenoy - part communale = 8.965,24 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 10.837,31 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

La commune a une somme supplémentaire de 1.872,07 € :

- Correction remise allouée au trésorier ;
- Correction du salaire du bedeau ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la fabrique d'église de Maubray

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de Maubray - part communale = 14.628,69 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 13.230,82 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

La commune a une somme supplémentaire de 1.397,87 € :

- Correction du boni présumé ;
- Correction du salaire du sacristain, de l'organiste et de la nettoyeuse ;
- Correction d'avantages sociaux bruts ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la fabrique d'église de Péronnes

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de Péronnes - part communale = 8.879,86 € (suivant calcul commune) suivant fabrique = 12.020,67 €

« Nous avons une différence entre le calcul de la commune et celui de la fabrique.

Nous récupérons une somme de 3.140,81 € pour :

- Une correction du boni exercice présumé de 2015 en augmentation
- Diminution combustible, du brut du clerc, des charges sociales, et des avantages sociaux bruts ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Budgets 2016 de la Synode de l'église protestante unie de Belgique

Le Conseil communal est invité à approuver le budget 2016 de la Synode de l'église.

La part communale d'Antoing est de 5.981,57 €, suite à la nouvelle délibération de la tutelle de Brunehaut.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Monsieur VINCENT félicite Madame TITELION pour son travail et précise qu'il est normal que les Fabriques d'église se mettent au diapason.

6. Aménagement du territoire

Valorisation du Grand Large – Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage – avenant n° 1

En date du 23/02/2012, le conseil communal approuvait une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec IDETA relative à la valorisation du Grand Large.

IDETA a commis quelques erreurs en ce qui concerne les pourcentages à appliquer. Dès lors, l'intercommunale propose un avenant n° 1 rectifiant les pourcentages erronés (cfr page 4).

- 3% du montant HTVA des investissements supérieurs à 500.000 €, sur base des montants ajustés des décomptes finaux ;

- 4% (au lieu de 5%) du montant HTVA des investissements de 100.000 € à 500.000 €, sur base des montants ajustés des décomptes finaux ;
- 5% (au lieu de 7 %) du montant HTVA des investissements inférieurs à 100.000 €, sur base des montants ajustés des décomptes finaux.

Ceci suppose que dans tous les cas IDETA est tenue d'une obligation de moyens.

- a) Les frais engagés pour la recherche de crédits européens, régionaux et privés (point 3 de l'article 2) sont constants – selon le montant total mobilisé – fixés à :
- 3% du montant des crédits perçus pour les investissements supérieurs à 500.000 € ;
 - 5% (au lieu de 4 %) du montant des crédits perçus pour les investissements de 100.000 € à 500.000 € ;
 - 7% (au lieu de 5 %) du montant des crédits perçus pour les investissements inférieurs à 100.000 €.
- b) Les frais de surveillance (point 8 de l'article 2) sont fixés à :
- 3 % (au lieu de 3,5%) des montants HTVA des investissements supérieurs à 500.000 € sur base des montants ajustés des décomptes finaux ;
 - 3,5% des montants HTVA des investissements supérieurs de 100.000 € à 500.000 € sur base des montants ajustés des décomptes finaux ;
 - 3,5% des montants HTVA des investissements inférieurs à 100.000 € sur base des montants ajustés des décomptes finaux ;

Ces modifications n'auront pas d'incidence budgétaire en notre défaveur.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

7. Sceau de la Ville d'Antoing

Monsieur BAUWENS présente le point.

Demande de reconnaissance du sceau auprès du Gouvernement de la Communauté française.

Le conseil d'héraldique et de vexillologie a émis un avis positif sur le modèle qui lui a été transmis.

Le Conseil Communal doit maintenant solliciter la reconnaissance du sceau auprès de la Communauté Française.

Pour information, les armoiries ont été enregistrées par A.R. du 16/09/1977 et le drapeau par A.R. de l'exécutif de la Communauté Française du 18/12/1991

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

8. Intercommunales

Monsieur BAUWENS présente les points.

- a) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2015

- Ordre du jour :
1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 04 juin 2015 ;
 2. Budget & plan stratégique 2016 ;
 3. Démission de 2 administrateurs ;
 4. Désignation de 2 nouveaux administrateurs.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Intercommunale IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2015

Ordre du jour : 1. Approbation du plan stratégique exercices 2014-2015-2016 :
Actualisation 2015 ;
2. Carrière Vélorie – Constitution d'une filiale ;
3. Projet Eolien : Constitution d'une filiale.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) Intercommunale ORES ASSETS - Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2015

Ordre du jour : 1. Scission partielle de l'intercommunale – Absorption de Fourons par
les associations chargées de mission Inter-Energa et INFRA
X Limburg ;
2. Evaluation du Plan stratégique 2014-2016 ;
3. Remboursement de parts R ;
4. Actualisation de l'annexe 1 ;
5. Nomination statutaire.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

d) Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 18 décembre 2015

Ordre du jour : 1. Démissions / Désignations d'administrateurs ;
2. Evaluation intermédiaire du Plan stratégique et du Budget 2014-
2016 ;
3. Plan de communication – Point d'information ;
4. Présentation de l'organisation en matière d'animation économique –
Point d'information ;
5. Divers.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

e) Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2015

Ordre du jour : 1. Affiliations / Administrateurs ;
2. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 ;
3. In House : proposition de modifications de fiches tarifaires.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

f) Intercommunale IPFH – Assemblée générale du 16 décembre 2015

Ordre du jour : 1. 2^{ème} évaluation annuelle du plan stratégique 2014-2016 ;
2. Nominations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

9. Cadre de vie

Madame BOCAGE présente le point.

Association « Les Territoires de la Mémoire asbl » - proposition d'adhésion

L'association « Les Territoires de la Mémoire asbl » a pour objectif de lutter contre les extrémismes et atteintes aux droits humains. En adhérant au réseau, les communes donnent un signal fort à la population.

Avantages : expositions, documentaires, récolte et diffusion de témoignages, éditions d'ouvrages, voyages, colloques, concerts, spectacles, ...

Engagements :

- ✓ Sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence du fascisme ;
- ✓ Faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions ;
- ✓ Favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressive et fraternelle.

Coût : 0,025€ par habitant par an pendant 5 ans → +/- 200€/an

Le Collège communal propose au Conseil Communal d'adhérer au Réseau pour une période de 5 ans.

Sabine MAHIEU précise que le groupe UCA en avait fait la demande il y a environ un an.

Marie MAHIEU demande ce qui est envisagé.

Madame BOCAGE précise qu'il y a déjà eu une visite à Liège avec les aînés et les élèves de l'école de Fontenoy. « Des conférences seront organisées, avec publicité dans le bulletin communal ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

10. Procès-verbal

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 est approuvé.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

11. Questions orales

- Suite au Comité d'accompagnement CBR, Monsieur VIVIER demande si un courrier a déjà été adressé au SPW pour la réparation de l'égouttage rue du Coucou. Il souhaite en avoir copie.
Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.